



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	08.07.2021
Titre du projet du marché	Concours de projets pour l'agrandissement du centre scolaire, l'aménagement d'une bibliothèque et d'une structure d'accueil pour la petite enfance à Leytron.
Forme / genre de mise en concurrence	concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte non certifié SIA 142.
ID du projet	222932
N° de la publication SIMAP	1204489
Date de publication SIMAP	25.06.2021
Adjudicateur	Commune de Leytron (en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement, de la jeunesse et de l'immobilier et patrimoine (SIP))
Organisateur	Le secrétariat du concours est assumé par la commune de Leytron. L'adresse pour toutes correspondances est : Commune de Leytron, Concours Ecole, Place de commune 1, 1912 Leytron, Tél. : 027 305 10 00, e-mail : commune@leytron.ch.
Inscription	24.09.2021 par courrier recommandé, avec copie du récépissé du versement des frais d'inscription (CHF 300).
Visite	Deux visites du site et des locaux sont prévues les vendredis 16 et 23 juillet 2021 à 14h.
Questions	30.07.2021 Les questions sur des points précis du programme du concours seront adressées, par écrit et anonymement, au secrétariat du concours. Elles porteront la mention "Concours école de Leytron".
Rendu documents	22.10.2021 à 17h00 Un seul exemplaire, dans un cartable, déposé sur place anonymement ou envoyé par la poste sous pli recommandé et anonyme. Le cachet postal ne fait pas foi. Canton du Valais, Service Immobilier et Patrimoine, "Concours école de Leytron", Avenue du Midi 18, 1920 Sion.
Rendu maquette	05.11.2021, entre 14h00 et 17h00 Remise sous forme anonyme, par une personne neutre. (pas d'envoi par la poste). Adresse: Salle de la Coop, Rue de la Vidondé 1, 1912 Leytron.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Mandat d'architecte et d'ingénieur civil, 100 % Prestations SIA 102 et 103. Au minimum 60.5% des prestations selon capacité du lauréat (phases 31, 32, 33 et 51).
Description détaillée des prestations / du projet	Repenser le complexe scolaire dans son ensemble. Le résultat attendu doit proposer une vision globale, touchant à son organisation spatiale, repensant la distribution et l'intégration de ses différents services (école primaire, UAPE, crèche / nurserie, bibliothèque, ludothèque, réfectoire, préau, espaces de jeux, etc...), la circulation interne au complexe, son architecture et sa relation/intégration avec le village. Pendant les travaux le centre scolaire reste en activité. Le coût global estimatif CFC 1 à 9, est de CHF 7'500'000.- TTC. Le coût déterminant CFC 2 + 4 sans honoraires ni TVA est estimé à Fr. 6'000'000.- HT.
Communauté de mandataires	Admis si tous remplissent les conditions de participation.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	-
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Président: <ul style="list-style-type: none"> M. Philippe Venetz, architecte cantonal, SIP, Sion Membres non-professionnels: <ul style="list-style-type: none"> M. Joseph Ramuz, président de la commune de Leytron Mme Claudine Michellod, conseillère communale, Leytron

- M. Mathieu Carruzzo, directeur des écoles de Leytron

Membres professionnels:

- M. Pascal Varone, architecte EPF / SIA, Sion
M. Laurent Vuilleumier, architecte EPF / SIA, Pampigny
M. Nicolas Corger, ingénieur civil EPF / SIA, Monthey

Suppléant professionnel:

- M. Christophe Lugon-Moulin, architecte, SIP, Sion

Experts :

- M. Michel Beytrison, Service de l'enseignement, Sion
• Mme Anne Bühler-Moulin, Service cantonal de la jeunesse, Sion

Conditions de participation

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, OU diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, OU d'une école technique supérieure, OU titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, OU répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs.

Critères d'aptitude

-

Critères d'adjudication / de sélection

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Économie générale du projet.

Indemnités / prix :

La somme totale destinée à l'attribution des prix est de Fr. 89'000.-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

Le cahier des charges stipule le caractère obligatoire du règlement SIA142 et respecte toutes les exigences de l'art.13 SIA 142 (sous réserve de l'art. 13.4, voir observations) ainsi que du chapitre 6 de l'Ordonnance cantonale sur les marchés publics OcMP.

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que cette procédure ne soit pas certifiée avant sa publication conformément à l'art. 13.4 du règlement SIA 142.

